

## ENVIRONNEMENT



Bureau & Terrain

Suivi  
dans le  
temps

## Filière co-compostage à la ferme

*Recycler les déchets verts produits sur son territoire par le co-compostage à la ferme*

### QUI EST CONCERNÉ ?

Collectivités souhaitant mettre en place une filière locale de recyclage des déchets verts en partenariat avec les agriculteurs.

### POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Créer une filière de traitement de proximité pour les déchets verts
- Limiter les coûts de transports et de traitement des déchets verts

### AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Recyclage des déchets verts par une filière qui s'inscrit dans le développement durable
- Filière courte et économique
- Création d'un partenariat à bénéfice réciproque avec les agriculteurs du secteur

### NOS ATOUTS

- Garantie d'un débouché durable pour les déchets verts
- Une convention de partenariat reconduite chaque année



## NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Dans un premier temps, la Chambre d'Agriculture estime le nombre d'agriculteurs à mobiliser en fonction du gisement annuel de déchets verts et de la capacité de stockage de la plateforme et du nombre annuel de broyages.

Afin de recenser les exploitations intéressées, la Chambre d'Agriculture organise une réunion d'information à laquelle est présentée la filière et la technique du co-compostage et communique dans la presse agricole.

L'engagement des exploitations dans la filière de co-compostage à la ferme est formalisé par la signature d'une convention annuelle tri-partite, avec la collectivité et la Chambre d'Agriculture.

Au préalable, avant le premier broyage, la Chambre d'Agriculture détermine, pour chaque exploitation intéressée, les besoins en déchets verts, les périodes d'apports et un calendrier de compostage.

Puis, à partir de la mise en place effective, la Chambre d'Agriculture réalise un suivi des différentes opérations :

- Pour chaque broyage, elle gère la **distribution des végétaux aux agriculteurs**,
- **A chaque broyage, elle fait un contrôle visuel de la qualité des déchets verts**, et prélève des échantillons pour la **réalisation d'analyses** des métaux lourds afin de vérifier l'innocuité du broyat et la possibilité de valorisation en agriculture,
- Elle **informe** ensuite les agriculteurs et la collectivité des résultats d'analyses,
- Elle **accompagne les exploitations** en leur apportant des recommandations techniques et en suivant le déroulement du processus de cocompostage par des visites sur les exploitations et la mise en place de sondes températures.

**La Chambre d'Agriculture réunit les partenaires pour un bilan annuel de la filière de co-compostage à la ferme.**

## LIVRABLES

Rapport de bilan annuel

## NOS RÉFÉRENCES

Plusieurs filières mises en place sur la Loire :

Pays de Charlieu suivie depuis 1999 (filiale pilote de la Loire), Vals d'Aix et Isable suivie depuis 2005, Roannais Agglomération, Pays d'Astrée, Collines du Matin depuis 2010, COPLER depuis 2012, Balbigny depuis 2012

## CONTACT

**SERVICE TERRITOIRES : 04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30**

### LES INTERVENANTS :

**Un conseiller environnement référent** : interlocuteur unique de la collectivité, il fait le lien entre les agriculteurs et la collectivité.

### DURÉE :

Durée annuelle.

### TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande.

Prestation largement subventionnée par les structures publiques

### Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est pas une **structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

### 3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : [cda42@loire.chambagri.fr](mailto:cda42@loire.chambagri.fr) [www.terresdeloire.fr](http://www.terresdeloire.fr)

